

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Marseille qui demande la publication des forfaits commis par le despotisme, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Marseille qui demande la publication des forfaits commis par le despotisme, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 50;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26172\\_t1\\_0050\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26172_t1_0050_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nos vœux seront satisfaits et nos regrets adoucis lorsque vous aurez consigné ce témoignage sur les registres de la Convention ».

DAMAY, RADIGUET, LESCOUVE, PORION, DELACROIX, MANCHON, BOULLE, MORAND, BOUCHY, JOIZON, CARPENTIER, COZETTE, BREZIN, PAREUX, ARQUOISON, VACOSIN, DELIN.

### 34

**Adresse de la Société populaire de Marseille, qui demande qu'à côté du récit des actions héroïques que l'amour de la liberté a enfantées chez les Français, la Convention fasse tracer le tableau des forfaits vomis par le despotisme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (1).**

La Société populaire de Marseille écrit à la Convention que par ses soins à conserver à la postérité la mémoire des actes de dévouement qui illustrèrent le berceau de la République, le triomphe de la liberté devient celui de la vertu, et une belle action le germe de mille actions glorieuses.

Ainsi, dit cette société, les nations étrangères verront avec étonnement et peut-être avec une généreuse émulation, les Français devenir tout à la fois, républicains.

Citoyens représentans, le recueil des actions héroïques et civiques des républicains français ne trouveroit-il pas un nouvel éclat par le contraste des crimes des tyrans? Qu'en voyant ce hideux tableau, les rois eux-mêmes reculent d'horreur, et que les peuples bénissent ces généreux citoyens qui, après avoir lutté contre tant de forfaits, en exterminent les infâmes auteurs, et sur les débris du despotisme élèveront l'antique édifice de la liberté et de la félicité publique (2).

### 35

**Adresse de la commune d'Annecy, qui annonce à la Convention que tous les vases et ornemens, montant à 2,375 marcs, dont un en or et le reste en argent, sont en route pour être versés dans les caisses publiques.**

« Il nous tarde, disent les membres de cette commune, d'augmenter la richesse nationale du prix de ces ornemens mensongers, indignes de la majesté suprême, qui ne demande que des cœurs purs et des actes de vertu. »

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[Annecy, 6 flor. II] (4).

« Aux représentans du peuple,

Nous vous annonçons que le produit de tous les vases et ornemens de notre commune montant à 2 375 marcs dont un marc et quelques gros

(1) P.-V., XXXVI, 314. J. Sablier, n° 1299.

(2) B<sup>in</sup>, 18 flor.

(3) P.-V., XXXVI, 314.

(4) C 302, pl. 1095, p. 49.

en or, et le reste en argent, sont en route pour être versés dans les caisses publiques. Il nous tardait d'augmenter la richesse nationale, du prix de ces ornemens mensongers, indignes de la majesté suprême qui ne demande que des cœurs purs, et des actes de vertu.

Ces hochets somptueux, fruits de la religion du prêtre, un des moyens par lesquels, trop longtemps dans nos régions, il alimenta le fanatisme, commanda des miracles, s'attira le respect qui n'était dû qu'à la divinité, et réduisit en dogme religieux la tyrannie; vont enfin disparaître et remplir le seul but qui leur était destiné par la nature.

Le culte de l'Être suprême, dégagé de ces attributs étrangers, sera resplendissant de son véritable éclat. Ils ne paraîtront plus ces ministres qui osaient traduire l'auteur de la nature en un Dieu aspirant les sueurs de l'homme: l'hommage le plus agréable à l'éternel est l'humanité, la justice, la probité, l'amour de la patrie.

Continuez, Législateurs, à frapper de la massue du peuple, et le fanatisme soudoyé, et l'athéisme destructeur de toute moralité; en développant ces grands principes de la morale politique, vous venez de dévoiler l'ennemi du peuple, son audace expire; enfin le vrai patriote peut respirer.

Contre la Montagne se brisent à la fois l'orgueil des castes, la soif des richesses, l'amour effréné de la renommée et l'hypocrisie qui échauffant dans son sein tous les crimes se décoirait du lustre de la vertu pour poignarder le patriotisme.

Vive la République; vive la Montagne ».

Lecture faite de l'adresse à la Convention nationale par le commissaire nommé dans la séance précédente; l'agent national ouï arrête que copie en serait incessamment envoyée, signé à l'original FADRE (*maire*); tous ses assistans.

P.c.c. : FADRE.

### 36

**Adresse des officiers, sous-officiers et volontaires du second bataillon de Seine-et-Marne, qui exprime l'indignation que ces généreux défenseurs ont éprouvée en apprenant les atroces conspirations sur lesquelles le glaive de la loi s'est appesanti.**

*Post-scriptum*, contenant l'offre de 713 liv., produit de l'abandon que plusieurs de ses concitoyens ont fait d'une double paie qui avoit été accordée aux vainqueurs de Landau (1).

[Kinsbach, 28 germ. II] (2).

« Législateurs,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant l'affreuse conjuration dirigée contre vous, et en même tems nous avons senti combien vous étiez digne de notre confiance en appesantissant également le glaive de la justice sur les têtes des coupables; continuez donc, ô nos pères, à toujours bien mériter de la patrie; nos bras sont

(1) P.-V., XXXVI, 314 et XXXVII, 85. B<sup>in</sup>, 16 flor., (suppl<sup>é</sup>).

(2) C 302, pl. 1083, p. 9.